

## **COMPTE RENDU DU CSAL DU 10 JUILLET 2024**

La DDFIP 93 a tenu le mercredi 10 juillet 2024, voici les principaux points qui y ont été abordés.

### **I- LE REMBOURSEMENT DE LA PRIME DE FIDÉLISATION**

**La CFTC DGFIP a fait observer à la direction du 93 les différentes difficultés que peuvent rencontrer les agents à rembourser la prime de fidélisation qui leur a été versée de façon indue.**

La direction a été à l'écoute et propose la mise en place suivante du remboursement :

Les agents devront attendre un premier précompte en Août prochain pour rembourser la prime et non plus en septembre.

Une fois le précompte effectué, chaque agent qui le souhaite pourra demander à étaler le remboursement en plusieurs échéances.

**Les modalités seront adressées à chaque agent concerné. Pour plus de renseignement, la CFTC DGFIP se tient à votre disposition en cas de question supplémentaire.**

Le remboursement devra être effectué avant le 31/12/2024 afin que cet indu n'ait pas de conséquences fiscales pour ceux qui auront perçu cette prime.

#### La prime de fidélisation pour les agents de la CID

**La CFTC DGFIP a fait remarquer à la direction que la CID du 93 ne percevait pas cette prime alors que ses derniers travaillent au sein du département. La CFTC DGFIP continue à revendiquer la prime pour l'ensemble des collègues qui travaillent dans le 93 et qui sont confrontés aux mêmes problématiques au quotidien.**

La direction a entendu et fait observer que cette prime ne s'applique pas aux agents de la CID car ses derniers ne répondent pas à tous les critères. La direction a pensé demandé un détachement pour ordre, cependant, les agents de la CID pourraient perdre les primes inhérentes à leur poste. **La CFTC DGFIP va continuer à demander cette prime car nous pensons que chaque poste peut avoir une prime spécifique sans que cela fasse obstacle à la prime de fidélisation.**

## II- LE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE CSAL 93

### Le déménagement de la trésorerie durant les travaux.

Le site qui a été trouvé à Montfermeil est situé sur un seul plateau réservé aux agents de la DGFIP. Il dispose de 150 à 200 mètres carrés. Tous les bureaux seront dotés d'une fenêtre à l'exception d'un seul qui est doté d'éclairages artificiels. Ce bureau est envisagé pour l'encadrement.

Le déménagement aura lieu début novembre et les plans seront donnés très prochainement aux agents concernés.

Le site comprend 8 places de parking et la direction assure qu'il est possible de se garer gratuitement à l'extérieur. Les agents ne disposeront pas de pointeuse et devront badger sur leur poste de travail via SIRHIUS.

### Le choix des couleurs du sol sur le site de Saint-Denis :

Un sondage a été effectué auprès des agents afin de respecter leur choix. Le bleu choisi par les agents sera celui appliqué dans les locaux conformément au sondage.

## III- LE TABLEAU DE BORDS DE VEILLE SOCIALE 2023 DE LA DDFIP SAINT-DENIS.

**Le nombre de fiches de prévention du risque psychosocial** remontées à l'assistant de prévention augmente de 21,81% par rapport à 2022. Les cas les plus graves sont signalés au procureur de la république et chaque signalement fait l'objet d'un suivi. Le soutien immédiat du référent protection juridique de la DDFIP 93 est très apprécié des agents.

**Le nombre d'agent en congés maladie** de courte durée est en légère progression (+3,46 % par rapport à 2022), alors que le taux de congés longue maladie est en baisse de 11,87%.

**Le nombre des écrêtements des horaires** variables est en baisse (-2,24 %) alors que le volume d'horaire écrêté reste globalement stable.

**Le taux de rotation des agents** est en hausse (+ 2,69 %). Les mesures d'attractivité mise en place sur la DDFIP 93 commence seulement à avoir des effets , ainsi le taux de mutations déposées et satisfaites des agents est en hausse atteignant même un ration record de satisfaction ( 1sur 2) .

**La CFTC DGFIP a demandé un retour au service RH pour les agents qui nous ont saisi afin d'obtenir des explications précises sur les raisons du rejet de leur demande. Le service RH fera le point très prochainement et la CFTC DGFIP reviendra vers les agents concernés.**

**Le taux d'accidents de service** augmente sans sa composante liée aux accidents de trajet (+ 37,93 % ). Aussi, au sein de la division RH et de la formation professionnelle de la DDFIP de la Seine Saint Denis, il a été décidé de mettre en place des mesures pour améliorer les conditions de vie au travail des agents.

**Le taux de télétravailleurs diminue (- 14,14 % )**

**La CFTC DGFIP a indiqué à la direction les différences de traitement face au télétravail entre les différents services et au sein d'un même service. La CFTC DGFIP demande que le cadre du télétravail soit respecté et rappelé aux chefs de services, afin que les demandes de télétravail ne soient examinées qu'au vu des nécessités de service.**

La direction a rappelé qu'il existe un cadre pour le télétravail et que ce dernier sera rappelé. La direction rappelle que les télétravailleurs sont au travail et qu'à ce titre, ils ont les mêmes moyens que ceux octroyés en poste pour accomplir au mieux leur mission.

**Le pôle local des agents en difficulté** monte en compétence en matière de suivi des agents Il identifie en amont les agents en difficultés au travers le contrôle interne en particulier des débits horaires (absences injustifiées ou difficultés à effectuer ses heures). Le PAD peut être saisi spontanément pour les agents ayant besoin d'un conseil RH.

#### **IV- LA FORMATION PROFESSIONNELLE (Année 2023).**

##### **La formation continue**

1,18 jours de formation par agent soit 1388 agents formés qui représente 88 % des effectifs. Cela est une excellente moyenne.

Le service de la formation professionnelle est en constante recherche pour étoffer son vivier de formateurs, compte tenu des départs en retraite, des promotions et des mutations.

La lutte contre l'absentéisme de la e-formation a été évoqué car c'est le seul taux d'absentéisme qui n'a pas diminué. Il est possible pour les agents d'effectuer leur formation en télétravail ou de la faire dans les salles qui sont mises à disposition pour la formation professionnelle.

##### **La formation initiale des agents**

Les formations probatoires sont une étape importante pour l'ensemble des stagiaires.

Elles font l'objet d'un suivi par les chefs de services et les tuteurs. Sur les 73 stagiaires inspecteurs initialement affectés en Seine Saint-Denis seuls 49 sont effectivement arrivés en mai 2023.

La période de stage probatoire a été prolongée pour un contrôleur stagiaire et pour un inspecteur stagiaire. Parmi les inspecteurs un a été l'objet d'une rétrogradation et un contrôleur a été licencié.

Les congés formation professionnelle (CFP) : 6 agents en ont bénéficié contre 3 en 2022. Toutes les catégories ont été concernées par le CFP à l'exception du cadre A+.

## V- L'ACCUEIL DES PERSONNELS SOUS CONTRAT ET DES CONTRATS PACTE

### Les contractuels

En 2023, 43 nouveaux agents contractuels ont rejoints la DDFIP du 93. (12 ont été recrutés en tant qu'agent B et 29 en tant qu'agent C).

Les PACTES (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'état).

En 2023, un nouvel agent a été recruté par ce dispositif et a été titularisé.

### V- Divers.

Le retrait des Mopieurs au SGC de Saint-Ouen a été évoqué et la direction va étudier le dossier pour trouver une solution. Ce problème sera évoqué de nouveau au prochain CSA L le 18/07/2024.

**Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.**

**N'hésitez pas à les contacter : [cftc.dgfip.93@gmail.com](mailto:cftc.dgfip.93@gmail.com)**

### CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : [cftc.dgfip.93@gmail.com](mailto:cftc.dgfip.93@gmail.com)